

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1080

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons conserver la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives. Cette disposition symbolise le désengagement constant de l'Etat dans le mouvement sportif.

Cela aboutit à une privatisation des fédérations sportives contraintes de se vendre pour pouvoir survivre. Certaines petites fédérations sont en grave difficulté financière car elles ne peuvent pas faire appel à des fonds privés.

Alors que le mouvement sportif subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire, le message du Gouvernement envoyé au monde sportif est très clair : faites place à la marchandisation ou périssez !

Nous défendons au contraire la position selon laquelle le sport relève d'une mission de service public. Pour cela, nous souhaitons conserver la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives.